
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Projet de réhabilitation du bassin du bourg
sur le territoire de la commune de Lintot**

Caux Seine Agglo

Il sera procédé **du mardi 3 mai 2022 à 9h au vendredi 20 mai 2022 à 18h30**, soit pour une durée de dix-huit jours, à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et une enquête parcellaire en vue de la réalisation du projet de réhabilitation du bassin du bourg sur le territoire de la commune de Lintot

Cette enquête se déroule sur le territoire de la commune de Lintot.

L'autorité compétente pour prendre les décisions est le préfet de la Seine Maritime.

Les pièces du dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés à la mairie de Lintot pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier est également consultable :

- sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr)
- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'utilité publique et de l'environnement, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Monsieur Dominique Lefebvre, Ingénieur consultant, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assure trois permanences afin de recevoir les observations du public à la mairie de Lintot, aux jours et heures suivants:

- mardi 3 mai 2022 de 15h30 à 18h30
- vendredi 13 mai 2022 de 15h30 à 18h30
- vendredi 20 mai 2022 de 15h30 à 18h30

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toute observation peut en outre être adressée par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur:

- à l'adresse de la mairie de Lintot – 1 rue de la Mairie – 76210 Lintot
- par voie électronique, à l'adresse : pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr (en précisant l'intitulé de l'enquête en objet)

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont tenues à la disposition du public, en consultation, et dans les meilleurs délais, sur le site internet de la préfecture.

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de Caux Seine Agglo – Maison de l'Intercommunalité – Allée du Catillon – BP 20062 – 76170 Lillebonne (02 32 84 40 40).

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site de la préfecture (www.seine-maritime.gouv.fr).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies des communes précitées, à la préfecture (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau des l'utilité publique et de l'environnement) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché à la mairie de Lintot.